

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 7 janvier 2013

A ce présent conseil municipal, 19 conseillers avaient été convoqués ; à savoir 15 de l'ex commune de Fontenoy-le-Château et 4 de l'ex commune de Le Magny. Cette situation perdurera d'ailleurs jusqu'aux prochaines élections municipales où le conseil retrouvera son nombre de 15 conseillers valable pour une commune de moins de 1500 habitants.

L'ordre du jour du conseil municipal faisant suite à l'arrêté de fusion de la commune de Le Magny avec Fontenoy-le-Château était principalement orienté vers l'élection du maire, des adjoints et des délégués aux divers syndicats et commissions.

La séance, jusqu'à l'élection du maire a été présidée par Madame Monique Vallar avec, comme secrétaire de séance, Madame Frédérique VAUTHIER.

### Ouverture de séance :

Madame Vallar a tout d'abord procédé à l'appel nominal des 19 conseillers municipaux et a déclaré les installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux (MM. BOBAN André, Patrick MARCHAL, VILMAR Patrick, BRESSON Daniel, CLAUDON Jean-Yves, MAUFROIS Michel, GRANDMAIRE Daniel, DARNEY Jean-Louis, PIERRE Jackie, CAVERZASI Michel, WIEDMER Bruno, DURAND Sébastien, Mmes VALLAR Monique, VAUTHIER Frédérique, VAN DER SPEK Caroline, VIGNERON Nathalie, MM. SCANDELLA Bernard, JARRY Jérôme, CANTONI Massimo). Elle a constaté l'absence de 3 d'entre eux qui demeuraient toujours en fonction malgré leur absence : MAUFROIS Michel, DURAND Sébastien, CANTONI Massimo. Les élections pouvaient donc se dérouler légalement.

Elle a ensuite rappelé l'arrêté n° 2676/2012 du 26 décembre 2012 de Madame la Préfète des Vosges, portant création d'une nouvelle commune par fusion des communes de Fontenoy le Château et Le Magny.

### Election du maire :

La Présidente, après les formalités réglementaires, a appelé chaque conseiller municipal à lui remettre son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après : nombre de votants : 16 ; suffrages exprimés : 16 ; bulletins blancs ou nuls : 3 ; pour André Boban : 13. La majorité absolue étant à 8, la présidente a proclamé André Boban, maire de la commune de Fontenoy-le-Château et l'a immédiatement installé dans ses fonctions.

Après des remerciements pour ce second mandat de 14 mois, André Boban a demandé de délibérer pour fixer le nombre d'adjoints. Après discussion, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer ce nombre à 3.

### Election des adjoints :

En préambule et avec totale approbation du conseil municipal, André Boban a demandé que les conseillers municipaux de l'ancienne commune de Le Magny soient intégrés de manière forte dans toutes les responsabilités communales.

Sous la même forme que pour l'élection du maire, il a demandé ensuite au conseil municipal d'élire le 1<sup>er</sup> adjoint. Monsieur Patrick Marchal a été élu 1<sup>er</sup> adjoint avec 12 bulletins favorables.

Patrick Vilmar a été élu 2<sup>ème</sup> adjoint avec 14 bulletins favorables puis Jean-Yves Claudon 3<sup>ème</sup> adjoint avec 14 bulletins favorables. Tous ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

### Indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Le conseil municipal a décidé de reconduire les indemnités accordées précédemment au maire et aux adjoints; à savoir, maire : 31%, adjoints : 8,25% chacun du taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé.

### Fixation du nombre de membres du CCAS :

Le conseil municipal a décidé de fixer le nombre de membres du centre communal d'action sociale à 6 membres à élire par le conseil municipal et à 6 membres à nommer par le maire.

La liste unique composée de Mme VALLAR Monique, Mme VIGNERON Nathalie, Mme VAN DER SPEK Caroline, Mme VAUTHIER Frédérique, M MARCHAL Patrick, M. GRANDMAIRE Daniel a élu à l'unanimité.

### Election des délégués à la Communauté de Communes du Val de Vôge :

Messieurs BOBAN André, MARCHAL Patrick et CLAUDON Jean-Yves ont été élus à l'unanimité, délégué titulaires à la communauté de communes. Messieurs CAVERZASI Michel et SCANDELLA Bernard ont été élus dans les mêmes conditions délégués suppléants.

### Elections aux divers syndicats et commissions :

Mr BRESSON Daniel a été élu délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de gestion des services d'incendie et de secours dans le secteur de Bains-les-Bains. Son suppléant sera M. WIEDMER Bruno.

M. BOBAN André a été élu délégué communal au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

M. VILMAR Patrick a été élu délégué communal au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Mr BOBAN André a été élu délégué au Comité National d'Action Sociale.

### Election aux différentes commissions municipales :

Dans chacune des commissions, il a été recherché systématiquement la participation des anciens conseillers municipaux de Le Magny. Le détail de ces commissions est à consulter en mairie.

### Non institution d'une commune déléguée :

Après que le maire ait rappelé que l'article 8 de l'arrêté de fusion de communes donnait la possibilité d'instituer, dans les 6 mois suivant la création de la nouvelle commune, des communes déléguées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas instituer de commune déléguée.

### Destination de coupes :

Pour terminer cette longue séance, le maire a proposé au conseil municipal d'arrêter la destination de certaines coupes :

- parcelles 44A et 69 issues de Fontenoy le Château : vente de grumes façonnées en régie avec contrat d'approvisionnement et houppiers en trituration,
- parcelles 10 et 14R issues de Le Magny : vente en bloc et sur pied.

Le maire, après avoir remercié tous les participants ainsi que le public a levé la séance à 23 heures 30.

**Le Maire,  
André BOBAN.**